

Procédure d'identification

Les ânes, mulets, bardots

Bases réglementaires : Décret n°76-352 du 15 avril 1976 modifié.

Pour vous, tous les ânes sont gris ?



Il faut vraiment y regarder de plus près !

Relevé du signalement

- La réglementation imposée en matière d'identification des ânes et issus de ses croisements est la **même que pour les équidés**.
- Des **formulaires spécifiques « âne, mulet, bardot »**, supports de ces relevés de particularités et de marques sont adaptés.

Ces mêmes imprimés présentent une **figure de l'espèce**, utilisée pour les duplicatas ou les sujets importés et il faut procéder au signalement descriptif littéral dans ces cas.

• La **pose de transpondeurs** est obligatoire et s'applique selon les mêmes modalités et conditions réglementaires que pour les équidés.

• La **methodologie** de la **détermination** de la robe est identique à celle appliquée pour les équidés.

Robe = robe de base unique + éventuellement nuance, mélanges de poils, panachures et adjonctions.

La détermination de la robe est très importante, car peut conditionner l'inscription d'un sujet dans certains stud-books.

Les particularités propres à ces espèces

• **Sur la tête**

✓ **Contour de l'œil**

« **les verres d'une paire de lunettes** »

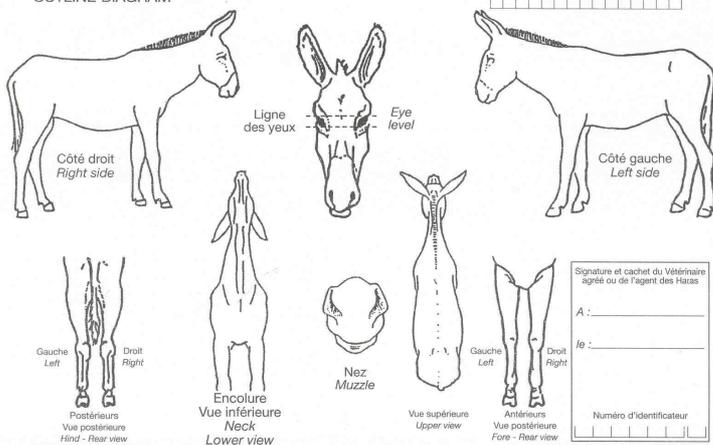
Il correspond à une **zone de poils de couleur différente de la robe de base** et peut être gris, roux ou noir. Il faut bien observer afin de regarder le contour de l'œil et non la paupière, qui elle, est toujours noire.

A n'utiliser que pour les ânes importés et les duplicatas

SIGNALEMENT GRAPHIQUE
OUTLINE DIAGRAM

Etiquette transpondeur
ou N° lu si déjà pucé

7



✓ Liseré

« la monture de la paire de lunette »

Il correspond à une **zone de poils de couleur différente** de celle **de la robe et du contour de l'œil et/ou du nez**. C'est une véritable « démarcation ». Lorsqu'il est présent, il peut être : noir, gris ou roux.

✓ Auge

Les **poils de l'auge** peuvent être de la couleur de la robe, plus foncée, claire ou claire débordante.

✓ Épis en tête

Le nombre, la position sont relevés avec une attention particulière pour des **sites plus spécifiques**, sur le nez, à la commissure des lèvres, sur les joues, les ganaches... Il est important de les noter car ils permettent une différenciation entre les sujets.

✓ Nez

Le peut être « bouchard » (noir), de « biche » (gris), de « renard » (roux).

Attention il ne faut pas confondre le nez et le bout du nez, qui lui est souvent noir.

• Sur le corps

✓ Épis

On observe, avec une fréquence plus importante que chez les équidés, des épis sur le **plat de l'encolure** et aux **jugulaires**.

✓ **Les adjonctions** très fréquemment rencontrées :

Les poils sont **plus foncés** que la robe de base et présents :

✓ sur la Scapula, c'est à dire l'omoplate, il s'agit d'une « **bande scapulaire** »

✓ sur le sillon vertébral, il s'agit d'une « **raie de mulet** »

L'association d'une raie de mulet et d'une bande scapulaire, est appelée « **bande cruciale** ».



Âne noir. Contour de l'œil gris (la paupière est noire), liseré roux. Nez de biche (et bout du nez noir). Avec un bel épi médian sur le chanfrein.

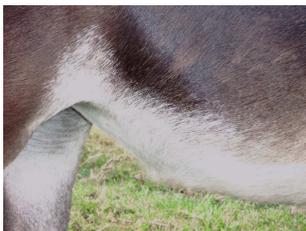
• Sur les membres

✓ Zébrures

Ce sont des **lignes sombres** faisant ou non le tour du membre.

✓ Robe éclaircie

Couleur de **poils plus clairs**, délimités nettement, à l'intérieur ou tout autour du membre.



La bande scapulaire est plus ou moins longue et large. Associée à une raie de mulet elle est formée une croix, d'où sa dénomination « bande cruciale ».



Les ânes naissent toujours plus foncé que leur couleur d'adulte.



Même s'ils sont souvent gris, les ânes peuvent présenter des robes complexes ...

Pour en savoir plus : sur la nomenclature, les robes ... consultez les fiches de la collection identification.

Commandez la brochure « nomenclature ». En vente sur notre site ou à la librairie.